

# GILLY

## SUR ISERE

SAVOIE

ANNÉE  
SCOLAIRE  
2024/2025

GARDERIE  
MIDI

NOUVELLE  
VERSION  
DU LOGICIEL  
3D OUEST

# LIVRET D'INFORMATION PÉRISCOLAIRE

Valant règlement de service

CONTACT  
[viescolaire@gilly.fr](mailto:viescolaire@gilly.fr)

# L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le service périscolaire vous propose un accueil des enfants scolarisés âgés de 3 ans au plus tard le 31 décembre 2024.

Les enfants seront admis à l'accueil périscolaire dès qu'un dossier d'inscription complet aura été remis en mairie.

Pour chaque enfant inscrit à l'école, la famille doit remplir la fiche de renseignements fournie par la mairie.

## LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS :

- GARDERIE :**
- le matin : de 7h30 à 8h20
  - le midi 1 : de 11h30 à 12h15
  - le midi 2 : de 13h00 à 13h20
  - le soir 1 : de 16h30 à 17h30
  - le soir 2 : de 17h30 à 18h30

**RESTAURANT SCOLAIRE :** de 11h30 à 13h20

**NOUVEAUTÉ POUR CETTE ANNÉE SCOLAIRE :** A l'essai, mise en place d'une garderie de 11h30 à 12h15 (midi 1). Si les familles utilisent ce service en nombre suffisant, il sera pérennisé.

## INSCRIPTION

Chaque famille doit **obligatoirement** avoir remis **avant le 5 juillet 2024\*** un dossier d'inscription comprenant :

- La fiche de renseignements comportant une adresse mail valide,
- L'attestation du quotient familial de la CAF/MSA d'avril 2024 ou de mai 2024.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (*facture électricité, eau, gaz, téléphone fixe, assurance habitation, impôts, taxes...*).

### TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

Chaque famille doit être à jour du paiement de ses factures pour pouvoir réinscrire son enfant pour l'année scolaire 2024-2025.

*\* Tout dossier transmis à la mairie après cette date sera étudié après la rentrée scolaire sauf pour les nouveaux arrivants. Les enfants ne seront alors accueillis ni à la garderie ni au restaurant scolaire.*

## LE BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE

Le restaurant scolaire et la garderie ont lieu dans le bâtiment périscolaire rénové. Les enfants de maternelle et d'élémentaire ont des salles et des sanitaires dédiés. Le restaurant scolaire des enfants d'élémentaire est organisé en self, tandis que les enfants de maternelle sont servis à l'assiette. La salle de restauration qui leur est dédiée nous limite à 58 places assises.

Les menus sont choisis et préparés par les cuisinières sur la base d'un plan alimentaire intégrant des denrées bio et des produits locaux. Ils seront affichés aux panneaux d'informations des écoles et consultables en ligne sur le site internet de la commune [www.gilly.fr](http://www.gilly.fr) et sur le portail parents.

## FINANCEMENT DE LA VIE SCOLAIRE

Crédits de fonctionnements des classes pour l'année scolaire :  
**32 762 €**

	MATERNELLE	ELÉMENTAIRE
Libellé	Montant	Montant
Fournitures scolaires	3 150 €	6 895 €
Transports	2 361€€	6 296 €
Activités	3 850 €	10 210 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 361 €</b>	<b>23 401 €</b>

- Subvention 2024 attribuée au sou des écoles : 2 600 €

# TARIFS 2024 /2025

Quotien familial CAF	Restaurant scolaire	Garderie				
		Matin	Midi 1	Midi 2	Soir S1	Soir S2
<b>QF ≤ 635</b>	1,00 €	0,83 €	0,83 €	0,61 €	1,14€	1,61 €
<b>635 &lt; QF ≤ 662</b>	4,40 €					
<b>662 &lt; QF ≤ 993</b>	5,08 €	1,07 €	1,07 €	0,77 €	1,51 €	2,08 €
<b>993 &lt; QF ≤ 1324</b>	6,03 €	1,29 €	1,29 €	0,93 €	1,82 €	2,55 €
<b>1324 &gt; QF</b>	6,70 €	1,53 €	1,53 €	1,18 €	2,17 €	3,03 €
<b>Non Gillerain ou de passage</b>	10,01 €	2,47 €	2,47 €	2,23 €	2,52 €	3,52 €
<b>Panier repas</b>	1,30 €					
<b>Adultes</b>	10,20 €					
<b>Pénalités</b>	<b>10,00 €</b>	<b>10,00 €</b>				



- Les familles qui auront oublié d'inscrire leur enfant au restaurant scolaire se verront appliquer une pénalité de 10€ en plus du coût du repas.
- Les enfants en garderie S1 passeront automatiquement en garderie S2 sans pénalité après 17h30.
- Tout retard à la garderie (inscription hors délai et/ou arrivée après 18h30) entraînera une pénalité de 10€.
- Les pénalités sont plafonnées à 10€ maximum par jour et par famille, toutes prestations confondues.

3

## RÉSERVATIONS

Toute famille inscrite au service périscolaire peut effectuer une réservation ou une désinscription à la garderie ou au restaurant scolaire uniquement sur le portail parents 3D OUEST, via internet [www.logicielcantine.fr/gilly](http://www.logicielcantine.fr/gilly). Le portail parents sera accessible pour les inscriptions avec votre adresse mail à partir du mercredi 14 août 2024 à 12h.

Nous nous réservons le droit d'adapter le fonctionnement du service (restauration scolaire et garderie) en fonction des circonstances locales ou nationales (protocole sanitaire, fermeture d'une classe...).

**Clôture des réservations : jeudi à 12h00 (pour la semaine suivante)**



Les inscriptions restent encore possible sur le portail parents jusqu'au dimanche à minuit avec pénalités.

# LE PORTE-MONNAIE ÉLECTRONIQUE

Chaque famille dispose d'un portail « parents ». L'ouverture d'un compte doit faire l'objet d'une demande au service périscolaire de la Mairie de Gilly sur Isère afin de bénéficier des services « cantine et garderie ».

Les inscriptions et désinscriptions sur le logiciel se font le jeudi 12h, au plus tard, pour la semaine suivante.

Après cette date et jusqu'au dimanche minuit, vous pouvez inscrire votre enfant en ligne, en cochant la case pénalité. Le montant de la pénalité par famille et par jour s'élève à 10 €.

Si vous avez oublié d'inscrire votre enfant après ce délai, dès le lundi matin, contactez la Mairie.



## La procédure pour les inscriptions est la suivante :

1. Cliquez sur le bouton « Réservations » dans le bandeau principal. Le tableau des réservations s'affiche.
2. Sélectionnez la semaine souhaitée, ou vous pouvez réserver en masse 
3. Cochez les cases correspondantes aux jours pendant lesquels votre enfant profitera du restaurant scolaire et/ou de la garderie. A chaque pré-réservation, vous aurez ce symbole 

Afin de valider vos réservations et que les cases passent à cela  , vous devez aller dans  et payer le solde.

## ALLERGIES & TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX

Toute allergie doit nous être signalée par le biais de la fiche de renseignements et justifiée au moyen d'un certificat médical. Le directeur(trice) de l'école et le médecin scolaire en seront informés et établiront un Protocole d'Accueil Individuel (PAI).

### **Aucun médicament ne sera administré à l'enfant en l'absence d'un PAI.**

Seuls, les enfants atteints d'une allergie alimentaire sévère faisant l'objet d'un PAI et les empêchant de manger les repas fournis sur place peuvent être accueillis au restaurant scolaire. Dans ce cas ils doivent apporter un panier repas qui restera sous la responsabilité des parents. Il n'existe pas de service de garderie périscolaire de 11h30 à 13h hors les inscriptions au restaurant scolaire.



En cas de difficultés financières, les familles sont invitées à nous en faire part soit par courrier au service périscolaire de la mairie de gilly, soit par mail [viescolaire@gilly.fr](mailto:viescolaire@gilly.fr)

# QU'EST-CE QUE JE FAIS SI...

## ...Mon enfant est malade :

- Je préviens l'école.
- **Inutile de prévenir le service périscolaire** car les fiches d'appel de l'école sont transmises directement au service périscolaire (garderie, restaurant scolaire).
- Je transmets dans la semaine le certificat médical à la mairie afin de ne pas être facturé de la garderie et des repas non pris. Mon compte sera automatiquement re-crédité après facturation.

## ...Mon enfant va à l'école mais sera absent de la garderie ou du restaurant scolaire :

- Je le désinscris via le portail parents de la garderie ou du restaurant scolaire. Si je ne l'ai pas désinscrit dans les délais, j'en informe par mail le service périscolaire le plus tôt possible à [viescolaire@gilly.fr](mailto:viescolaire@gilly.fr), dans ce cas la prestation ne sera pas re-créditée.

## ...Mon enfant n'est pas inscrit au restaurant scolaire et il dit y déjeuner :

- Nous essayons de joindre les personnes responsables par téléphone. Faute de réponse ou en cas d'empêchement, nous accueillerons votre enfant au restaurant scolaire et vous appliquerons une pénalité de 10€/repas, sauf cas de force majeure sur justificatif obligatoirement.

## ... Mon enfant part en sortie scolaire :

- Je désinscris mon enfant avant le jeudi midi pour la semaine qui suit. Si la sortie est annulée après le jeudi midi, les enfants devront apporter leur pique-nique et déjeuneront dans une salle surveillée. Ce service n'est pas facturé.

## ...L'enseignant de mon enfant est absent :

- et vous décidez de le garder chez vous. Votre compte sera re-crédité lors de la prochaine facturation.

## ...Je change de quotient familial :

- Inutile de nous transmettre une nouvelle attestation CAF. Nous ne prenons en compte qu'un seul quotient familial pour l'année, celui d'avril ou de mai 2024, fourni à la constitution du dossier d'inscription.
- Pour l'enfant, nouvel arrivant, inscrit à l'école et au service périscolaire en cours d'année, le quotient CAF retenu sera celui d'avril ou de mai 2024.

## ...Je me sépare ou je suis séparé(e) de l'autre parent :

- 2 possibilités :
- Je constitue un seul dossier d'inscription. Je suis donc seul responsable des réservations (garderie, restaurant scolaire) et du paiement. A l'inscription, je produis une attestation CAF à mon nom. Les tarifs qui seront appliqués dépendent de l'adresse du signataire du dossier.
- Chaque parent constitue un dossier d'inscription, un au nom de la mère et un au nom du père. Il y aura donc un tarif cantine pour chacun des parents. Chaque parent est responsable de ses réservations (garderie, restaurant scolaire) et du paiement. Les enfants sont présumés habiter en permanence chez les parents assurant l'inscription.

## ...Je n'habite plus à Gilly sur Isère en cours d'année :

- Soit mon enfant change d'école : je préviens la mairie de la date de désinscription du service périscolaire.
- Soit mon enfant termine l'année scolaire à Gilly : dans le mois du déménagement, je préviens la mairie de ma nouvelle adresse. Votre dossier périscolaire sera actualisé. Si je souhaite que mon enfant poursuive sa scolarité à Gilly, je remplis une demande de dérogation 2024-2025 avant le 15 juin 2024. Je bénéficierai des tarifs "non gillerrains".

**L'inscription au service périscolaire entraîne l'acceptation du présent règlement.**

# RÈGLES DE BONNE CONDUITE AU SERVICE PÉRISCOLAIRE

## DISCIPLINE

Afin que les temps périscolaires se déroulent dans de bonnes conditions, les enfants, les parents et le personnel s'engagent à se respecter mutuellement.

Le temps de restauration se veut au maximum un temps de détente pour les enfants. Afin que ce moment soit agréable pour tous, les enfants doivent respecter les règles de bonne conduite ci-dessous.

En cas de problème, comportements dangereux, gestes inappropriés et récurrents, les parents seront informés. Si le comportement de l'enfant ne s'améliore pas au bout de 3 rappels à l'ordre, une exclusion temporaire aura lieu, puis éventuellement une exclusion définitive.

## COMPORTEMENT

- Bonne tenue, discipline et politesse sont exigées de tous (élèves, enseignants, personnel périscolaire, parents).
- Pendant le temps périscolaire, les élèves doivent se conformer strictement aux indications données par les personnes de surveillance en fonction des conditions particulières (pluie, neige, verglas, ...).
- Il est interdit de marcher dans la terre.
- On ne répond pas à la violence par la violence ! En cas de problème, les enfants doivent en avertir immédiatement l'adulte présent.
- Les parents ont interdiction d'interpeler les enfants qui sont sous la surveillance des agents, dans et à la sortie de l'école.

## LE PASSAGE AUX TOILETTES

- Les toilettes n'étant pas un espace de jeu, il est interdit d'y jouer.
- Le papier toilette ne doit pas être gaspillé.
- Les élèves veillent à laisser l'endroit propre.
- Les élèves passent aux toilettes en sortant en récréation et ne sont pas autorisés à y retourner avant la sonnerie, sauf exception.
- A 16h30, les enfants inscrits à la garderie vont aux toilettes en garderie.
- Après 16h30, seuls le personnel périscolaire, les enseignants, les bénévoles en charge de l'aide aux devoirs et les enfants inscrits à l'aide aux devoirs sont autorisés à rester dans l'école.

## PENDANT LES TRANSFERTS ÉCOLE-RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE,

- Les enfants doivent rester en rang, marcher sur le chemin piétonnier et obéir aux consignes du personnel.
- Il est interdit de courir et de marcher sur les pelouses.

## IL EST FORMELLEMENT INTERDIT :

- De proférer des insultes ;
- De jouer brutalement, de se bousculer, de se battre ;
- De courir dans les bâtiments ;
- De détériorer le matériel ou les locaux (une réparation sera demandée) ;
- D'apporter des objets pouvant être dangereux (parapluie...), des objets de valeur, de l'argent, des jouets, des cartes à jouer, des bonbons, sucettes ou des chewing-gums ;
- D'entrer ou de retourner dans les locaux scolaires (classes, couloirs, escaliers, sanitaires) sans autorisation.

## SÉCURITÉ

- A la sortie, les enfants de maternelle sont impérativement confiés à un ou plusieurs adultes dont les noms seront précisés sur la fiche d'inscription.
- Les enfants d'élémentaire sont autorisés à quitter seuls nos services à condition que la famille l'ait précisé sur la fiche de renseignements.



**POINT INFO BUS**  
Place de la Gare  
ALBERTVILLE

## Horaires d'ouverture :

- Lundi au vendredi  
9h-12h & 15h-17h45
- Samedi 9h-12h

## LES CONTACTER, VOUS INFORMER

-  [www.tra-mobilite.com](http://www.tra-mobilite.com)
-  [info-tra@transdev.com](mailto:info-tra@transdev.com)
-  04 79 897 732
-  tra-mobilité Arlyser

**Public concerné :** les élèves scolarisés résidant à Gilly, Rive gauche ou Vizeron.

Un agent périscolaire prend en charge les enfants dans les cars où plusieurs enfants de maternelle sont présents.

Les inscriptions se font directement sur le site [www.tra-mobilite.com](http://www.tra-mobilite.com)

2		Gilly-sur-Isère 798 route des Communaux		Gilly-sur-Isère Ecole		255		UNE AGGLO à votre service	
<b>Aller</b>		N° de Circuit		255		<b>Retour</b>		N° de Circuit	
		Jours de fonctionnement		LMJV				Jours de fonctionnement	
		LMJV						LMJV	
Communes	Points d'arrêts	Observations	Horaires	Communes	Points d'arrêts	Observations	Horaires	Communes	Points d'arrêts
Gilly-sur-Isère	798 route des Communaux		8:03	Gilly-sur-Isère	Ecole Mat & Elém.		16:38	Gilly-sur-Isère	798 route des Communaux
Gilly-sur-Isère	195 Chemin des Communaux		8:06	Gilly-sur-Isère	Terre-Neuve 1972		16:41	Gilly-sur-Isère	195 Chemin des Communaux
Gilly-sur-Isère	Terre-Neuve 40/60		8:11	Gilly-sur-Isère	Terre-Neuve 1372		16:42	Gilly-sur-Isère	Terre-Neuve 40/60
Gilly-sur-Isère	Terre-Neuve 824		8:12	Gilly-sur-Isère	Terre-Neuve 824		16:44	Gilly-sur-Isère	Terre-Neuve 824
Gilly-sur-Isère	Terre-Neuve 1372		8:14	Gilly-sur-Isère	Terre-Neuve 40/60		16:45	Gilly-sur-Isère	Terre-Neuve 1372
Gilly-sur-Isère	Terre-Neuve 1972		8:15	Gilly-sur-Isère	195 Chemin des Communaux		16:49	Gilly-sur-Isère	Terre-Neuve 1972
Gilly-sur-Isère	Ecole Mat & Elém.		8:26	Gilly-sur-Isère	798 route des Communaux		16:52	Gilly-sur-Isère	Ecole Mat & Elém.

2		Gilly-sur-Isère 1970 Rte de Vizeron		Gilly-sur-Isère Ecole		256		UNE AGGLO à votre service	
<b>Aller</b>		N° de Circuit		256		<b>Retour</b>		N° de Circuit	
		Jours de fonctionnement		LMJV				Jours de fonctionnement	
		LMJV						LMJV	
Communes	Points d'arrêts	Observations	Horaires	Communes	Points d'arrêts	Observations	Horaires	Communes	Points d'arrêts
Gilly-sur-Isère	1970 Rte de Vizeron		8:11	Gilly-sur-Isère	Ecole Mat & Elém.		16:38	Gilly-sur-Isère	1970 Rte de Vizeron
Gilly-sur-Isère	1503 Rte de Vizeron		8:13	Gilly-sur-Isère	73 route de Vizeron	Correspondance LR7	16:42	Gilly-sur-Isère	1503 Rte de Vizeron
Gilly-sur-Isère	1065 Rte de Vizeron		8:15	Gilly-sur-Isère		Attente maxi 5 mn	16:47	Gilly-sur-Isère	1065 Rte de Vizeron
Gilly-sur-Isère	375 Rte de Vizeron		8:17	Gilly-sur-Isère	375 Rte de Vizeron		16:49	Gilly-sur-Isère	375 Rte de Vizeron
Gilly-sur-Isère	Ecole Mat & Elém.		8:25	Gilly-sur-Isère	1065 Rte de Vizeron		16:51	Gilly-sur-Isère	Ecole Mat & Elém.
				Gilly-sur-Isère	1503 Rte de Vizeron		16:53	Gilly-sur-Isère	1503 Rte de Vizeron
				Gilly-sur-Isère	1970 Rte de Vizeron		16:55	Gilly-sur-Isère	1970 Rte de Vizeron

## RECOMMANDATIONS

**Attention :** les élèves doivent se présenter 5 minutes avant l'horaire indiqué.

Les enfants doivent posséder un titre de transport.

Les enfants scolarisés à l'école maternelle doivent être attendus par un adulte à l'arrêt de bus : **RESPECTEZ L'HORAIRE !**

Le car n'est pas un terrain de jeu.

Les enfants doivent rester assis, attachés et calmes durant le trajet.

**RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SECURITÉ !**



## INFORMATIONS DIVERSES

### L'aide aux devoirs

En collaboration étroite avec les enseignants de l'école élémentaire, un groupe de bénévoles se mobilise pour apporter une aide aux devoirs auprès des enfants dans les classes de l'école élémentaire.

Renseignements auprès de l'enseignant de votre enfant ou de l'association les Mouflons présidée par M<sup>me</sup> Lucienne BILLION-BRUYAT au 06.79.50.75.94 ou lbillonbruyat@orange.fr.

### INFOS PRATIQUES

#### MAIRIE

1, place de la Mairie  
73200 Gilly sur Isère  
Tél 04.79.32.04.07  
Fax 04.79.37.08.07  
accueil@gilly.fr  
www.gilly.fr

#### > Ouverture de la Mairie

Les horaires sont à consulter  
sur : [www.gilly.fr](http://www.gilly.fr)

#### ECOLES

Ecole maternelle 04.79.32.65.52  
Ecole élémentaire 04.79.32.27.20

#### TRANSPORTS

Tél 04 79 897 732  
info-tra@transdev.com

#### SERVICE PÉRISCOLAIRE

Garderie, restaurant scolaire  
Tél 04.79.32.38.29

#### PORTAIL PARENTS 3D OUEST

[www.logicielcantine.fr/gilly](http://www.logicielcantine.fr/gilly)

Pour tout renseignement,  
vous pouvez contacter la  
responsable du service  
périscolaire, Sandra  
[viescolaire@gilly.fr](mailto:viescolaire@gilly.fr)